AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C2034
FR0000121667-FS0772

22 octobre 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ESSILORLUXOTTICA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 octobre 2024, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 octobre 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ESSILORLUXOTTICA et détenir 22 896 091 actions ESSILORLUXOTTICA[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ESSILORLUXOTTICA sur le marché.

[1] Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC).
[2] Dont 2 043 417 ADR ESSILORLUXOTTICA représentant 1 021 709 actions ESSILORLUXOTTICA (sur la base d'un delta de 1). Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 307 810 actions ESSILORLUXOTTICA pour le compte de fonds (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[3] Sur la base d'un capital composé de 457 322 326 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.